



Département de l'AUDE
Arrondissement de
CARCASSONNE

Date de convocation:
13-06-2022

Nombre Conseillers :
en exercice : 15
présents : 13
votants: 13

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUSTIQUES LUNDI 20 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt juin à vingt heures et trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal de la commune de RUSTIQUES s'est réuni dans la salle de la Mairie en session ordinaire.

Présents: H. RUFFEL – A. VAUJANY - N. JESUPRET –
A. ROMERO - A. BOYER – R. CERCIAI - O. COSTA - J-
Ch. GUISTI - S. JOURDA - S. MOLINIER - S. MOURLAN -
R.POLLAK - F. WATRELOT formant la majorité des membres en
exercice.

Absent et procuration: -

Absents excusés: B. SOULIE - N. GARCIA

Secrétaire de séance :

A. BOYER selon l'art L.2121-15 du CGCT

M. Arnaud BOYER est élu secrétaire de séance selon l'article L.2121-15 du CGCT.

Approbation du précédent procès-verbal de séance

Monsieur le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal, transmis le 13/06/2022.

Approuvé à l'unanimité.

Modification de l'ordre du jour

M. le Maire propose à l'assemblée d'ajouter deux points divers :

- Canicule
- Moustiques

Approuvé à l'unanimité.

Décisions du Maire par délégations

M. le Maire rend compte conformément à l'article L. 2122-23 du CGCT à l'assemblée des décisions prises en vertu des délégations données par délibération n°2020-25 du 25 mai 2020 du Conseil Municipal :

- Renouvellement du contrat de maintenance pour le panneau d'affichage électronique, pour un an, pour un montant de 780.40€HT ;
- virements de crédits de chapitre à chapitre comme suit :
 - 10 000 € Section d'investissement – chapitre 020 « Dépenses imprévues » :
 - +10 000 € à l'article 2151 «réseaux de voirie » opération 131 Aménagement secteur Route de Laure, pour permettre la finalisation de l'aménagement de la voirie de l'extension des quartiers l'Olivette et les Pins, dans le cadre du PUP (projet urbain partenarial)

- signature d'une convention de mise à disposition du foyer à titre gratuit avec l'association Alzheimer un autre regard le dimanche 3 juillet 2022 pour organiser avec l'association « Les Fées des Aiguilles » de Trèbes, un marché des créateurs de 9h à 18h ;

Délibérations du Conseil Municipal

DELCM n°2022-24

Travaux d'aménagement d'un atelier d'artisan verrier d'art (vitrailliste)- article 3, alinéa 1

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à la suite de l'appel d'offre en procédure adaptée pour les travaux d'aménagement d'un atelier d'artisan verrier d'art (vitrailliste) – marché n°22.01.VERRIER,

sachant que les modalités de mise en concurrence ont été ainsi définies :

-Affichage en Mairie

-Affichage sur site internet : www.marchespublics.aude.fr,

le tableau d'analyse des offres validé par la commission d'appel d'offre a donné les résultats suivants concernant les entreprises mieux-disant :

Lot	Intitulé	Entreprise	Montant €HT
Lot n°1	Gros-oeuvre	CDS (CABRERA)	15 818,00
Lot n°2	Menuiserie Bois	SARL GOMEZ	9 255,00
Lot n°3	Plâtrerie	SARL GASTOU	10 323,80
Lot n°4	Carrelage faïence	EIRL CD Carrelage	5 176,60
Lot n°5	Peinture	David PERIES	4 097,40
Lot n°6	Plomberie	BAUTIAN	3 390,00
Lot n°7	Electricité	EURL BERTO	6 760,00

Montant total du marché : 54 820.80€HT soit 65 784.96€TTC

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces résultats, et à l'unanimité, autorise le Maire à signer les marchés avec les entreprises ci-dessus désignées et à effectuer toutes démarches ou signer tous documents afférents à ce dossier.

DELCM n°2022-25

Programme européen FEADER – Plan de Financement

M. le Maire rappelle la délibération n° 2021-05 du 8 février dernier approuvant le projet d'aménagement du local communal sis 19 avenue de l'Europe pour la « création d'un atelier d'Artisan Verrier d'Art » et l'autorisant à déposer un dossier de demande d'aide au GAL du Carcassonnais, au titre du programme européen FEADER.

Il leur présente le projet de financement suivant :

Financement publics national	0.00€
Autofinancement : maître d'ouvrage public appelant du FEADER (MOP)	10 525.59€
Sous Total Financeurs publics	10 525.59€
Financement Européen	42 102.37€
Financement privé	0.00€
Auto-financement Maître d'ouvrage	13 156.99 €
Total = coût du projet	65 784.96€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le projet « *Création d'un atelier d'artisan verrier d'art* » et son plan de financement ci-dessus ;
- charge M. le Maire d'effectuer toutes démarches et de signer tous documents afférents à ce dossier.

DELCM n°2022-26

Convention d'adhésion au service Missions Temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n°2019-38 du 15 juillet 2019 par laquelle il a été autorisé à signer une convention avec le Centre de Gestion de l'Aude - service de mise à disposition de personnel (mission temporaire) pour remplacer les agents en congés (annuel, maladie, maternité...).

Or, à compter du 1er janvier 2023 de nouvelles conditions tarifaires s'appliquent et il convient de signer une nouvelle convention, dont il donne lecture.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention ;
- décide que les crédits nécessaires au règlement du service fait, seront prélevés à l'article 6413 du budget communal;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents et effectuer toutes démarches afférents à ce dossier.

DELCM n°2022-27**Convention Protection Civile-renouvellement**

M. le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n°2021-10 du 15/03/2021 par laquelle il a été autorisé à signer la convention avec la Protection civile définissant l'engagement des parties. Il propose de renouveler cette convention.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Président et à l'unanimité :

- approuve le renouvellement de la convention à passer avec la Protection Civile qui s'engage à mettre à disposition de la commune son matériel et son personnel, sur réquisition du Maire, lors de situation de catastrophes, pour permettre un soutien aux populations sinistrées, sans contrepartie financière ;

- autorise M. le Maire à signer ladite convention et à procéder à son renouvellement annuel ;

- décide l'octroi d'une subvention annuelle d'un montant égal à 1 euro par habitants, soit pour 2022 : 1€ x 518 habitants (chiffre INSEE) = 518€.

DELCM n°2022-28**Opposition au projet « Foncier Innovant »**

Vu le projet de « Foncier innovant » qui consiste à automatiser le processus de détection des constructions ou des aménagements non-déclarés,

Vu les premiers résultats de l'expérimentation de ce projet qui apparaissent peu concluants, compte tenu notamment des nombreuses erreurs constatées,

Vu les menaces que fait peser cette évolution sur la présence au quotidien des géomètres des Finances Publiques, qui n'auront plus les moyens d'exercer leurs missions topographiques,

Vu les risques induits sur la fiabilisation des bases d'imposition foncières,

Vu la couverture régulière assurée actuellement par les agents du Cadastre permettant de déceler des travaux sauvages, de rattraper des lacunes d'origines diverses susceptibles d'échapper aux évaluations foncières et donc à l'intégration dans les bases d'imposition de la taxe foncière,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Demande que la généralisation du projet « Foncier innovant » soit abandonnée,
- Demande que ces missions essentielles topographiques et fiscales soient assurées par des agent(e)s des Finances Publiques, formé(e)s et en nombre suffisant,

Demande que la présence au quotidien des géomètres des Finances Publiques au plus près des collectivités territoriales soit maintenue.

Point divers

- Prolifération des moustiques

Il sera effectué un rappel auprès des administrés sur les techniques pour limiter la prolifération des moustiques (notamment vider toute eau stagnante), à travers tous les moyens de communication de la mairie.

- Canicule

Aline Vaujany, référente canicule sur le village, et Monsieur le Maire, vont régulièrement rendre visite aux personnes fragiles et les incitent à s'inscrire sur le registre canicule.

- Festum Rusticas

M. le Maire organise avec les conseillers municipaux volontaires la journée festive du 26 juin 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30 et ont signé au registre les membres présents.